

### **III/ les objectifs du schéma 2010-2015**

## **OPTIMISER LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL et RENFORCER L'INCLUSION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES GENS DU VOYAGE :**

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2002-2009 aura été celui de la réalisation des aires d'accueil. Le défi des prochaines années réside sans doute dans les conditions de la réussite de la sédentarisation en marche. Le présent schéma devra donc, tout en optimisant la gestion des aires, en achevant le maillage et en recherchant des modes d'habitat alternatifs et intermédiaires, mettre encore plus l'accent sur l'inclusion économique et sociale.

Car, si le schéma s'adresse naturellement -et par construction- aux grands voyageurs qui se déplacent en groupes de 50 à 100 caravanes sur la France entière, il concerne en tout premier lieu, et de plus en plus dans le Cher, ceux qui peuvent être qualifiés de semi-sédentaires.

Ils ont pour particularité de voyager en petits groupes de caravanes, parfois sur des stationnements illicites dans les communes en attendant la prochaine expulsion alors même qu'ils représentent des familles implantées depuis plusieurs générations dans le département. Ils se déplacent principalement dans le département, en région Centre ou dans d'autres départements proches (Nièvre, Creuse). Ils peuvent poser leur caravane durant quelques mois d'affilée sur un site unique, que celui-ci soit une aire d'accueil ou non.

C'est la raison pour laquelle la réalisation des actions de scolarisation, santé et insertion économique a autant d'importance pour aider cette population des gens du voyage à avoir une meilleure qualité de vie.

Les actions relatives à l'optimisation de la gestion des aires d'accueil et aux développements de celles-ci complètent le présent schéma.

Le schéma traite ainsi de la question du voyage ou des personnes en voie de semi-sédentarisation, la problématique des sédentaires étant prise quant à elle en considération dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (P.D.A.L.P.D.). Une parfaite cohérence devra être recherchée entre ces deux documents.

▪Le premier objectif du schéma départemental vise à mieux utiliser les aires d'accueil créées, grâce à un effort collectif important, sur la précédente période.

▪Le second objectif du schéma départemental 2010-2015 est de pouvoir proposer la réalisation d'actions sur la totalité des aires d'accueil du département en lien avec les gestionnaires de celles-ci. Le schéma 2002-2009 a souvent donné lieu à des actions expérimentales, sur une ou deux aires d'accueil. Il faut désormais tendre vers leur généralisation. Par ailleurs, en lien avec les gestionnaires des aires, des solutions devront être recherchées afin de mieux optimiser l'accueil sur les aires existantes.

▪Un troisième objectif transversal du schéma 2010-2015 est de pouvoir proposer des actions à tous les itinérants locaux y compris ceux qui fréquentent actuellement peu les aires d'accueil.

▪Le quatrième objectif concerne la nécessité de renforcer le maillage des réseaux déjà existants et le partenariat avec les associations. Lors des échanges préparatoires à la rédaction du présent schéma, un accord unanime est intervenu sur ce point. Il est de ce point de vue évident que la bonne mise en œuvre de ce schéma s'appuiera sur l'ensemble des partenaires.

•Le cinquième objectif du schéma porte sur la nécessité d'avoir une meilleure connaissance de ces publics par l'ensemble des partenaires publics et privés amenés à conduire des actions en leur faveur.

•Les actions du schéma départemental 2002-2009 ont été conduites avec le partenariat de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) confiée à l'ACEP et dont le financement est assuré par les services de l'Etat et du conseil général. Certaines pistes d'action envisagées dans le cadre du schéma 2010-2015 ne pourront être pleinement réalisées sans le soutien d'une MOUS.

•En tout état de cause, les actions envisagées ci-dessous sont volontairement formulées en pistes d'actions afin de pouvoir être amendées, modifiées, suspendues voire supprimées en cas d'évolutions constatées des besoins des populations concernées, de modification législatives ou réglementaires. De même, les pilotes des groupes de travail peuvent au fur et à mesure des années proposer des actions inédites en faveur de gens du voyage sous réserve qu'elles entrent dans le domaine de compétence du groupe de travail, qu'elles s'inscrivent pleinement dans les objectifs du présent schéma et qu'elles soient présentées en commission départementale avant leur mise en œuvre et lors du bilan annuel.

Le schéma 2010-2015 privilégie une certaine souplesse dans les moyens mais fixe une priorité forte en faveur d'avancées concrètes qui, seules, pourront témoigner d'une meilleure réponse aux spécificités liées au mode de vie des gens du voyage comme d'une prise en compte grandissante de leur part des efforts de la collectivité pour satisfaire leurs besoins.

## **A/AIRES D'ACCUEIL**

## **Composition du groupe de travail « aire d'accueil »**

Le gestionnaire de chaque aire d'accueil ou son représentant  
Un représentant des services du Conseil Général  
Un représentant de la DDCSP  
Un représentant de la DDT  
Un représentant de l'ACEP

## **Axe 1 : Optimiser la gestion des aires d'accueil et achever le maillage territorial**

### 1a) Constat

Le maillage départemental des aires n'est pas achevé. Il devra l'être avant la fin du schéma.

Le taux d'occupation des aires d'accueil varie selon les aires d'accueil et selon la période avec des « pics » d'occupation sur les mois d'hiver :

Aubigny sur Nère :	60%
Saint Amand Montrond :	40%
Bourges, ouverte fin mars 2009:	33%
Saint Doulchard :	59%
Saint Florent sur Cher :	60%
Saint Germain du Puy :	30%

Au regard des investissements importants consentis tant par l'Etat que par les collectivités territoriales, ainsi qu'au regard des coûts de fonctionnement, ces résultats sont notoirement insuffisants. C'est pourquoi une meilleure utilisation de ces infrastructures constitue l'une des toutes premières priorités du schéma. Si les aires d'accueil ont pour vocation de recevoir en priorité les voyageurs, de nombreuses familles en voie de sédentarisation sur le département les occupent également en complément soit d'un terrain familial souvent dépourvu en eau et en électricité soit en attente d'une autre solution (demande de logement en cours).

Il est donc important que la gestion pratiquée sur l'ensemble des aires d'accueil soit assez homogène tant dans l'application de son règlement que sur les tarifs pratiqués.

Un premier groupe de travail constitué de tous les gestionnaires (maître d'ouvrage) s'est réuni le 7 mai 2009.

### 1b) Objectifs

- Réalisation de l'aire d'accueil sur la commune de Vierzon (30 places) ;
- Rechercher une meilleure gestion des aires en vue d'améliorer les taux de remplissage.

### 1c) Pistes d'actions

- Même en l'absence d'aide financière de la part de l'Etat, l'obligation légale de réalisation d'une aire d'accueil demeure pour la commune de Vierzon. Les services de l'Etat restent en attente d'un projet qu'ils sont prêts à expertiser dans les meilleurs délais. Par ailleurs, la commune a fait part de son intention en avril 2009 de créer deux terrains familiaux de 5 à 6 caravanes chacun. Ce projet, sans se substituer à la création de l'aire d'accueil, constituera une réponse complémentaire pertinente.
- Homogénéiser les tarifs pour pratiquer un montant unique équivalent à 6€/jour (taxe de séjour et fluides), a minima proposer une amélioration des tarifs pour les familles sédentarisées,

- Apporter des améliorations aux services proposés : chauffage dans les sanitaires...

- Harmoniser les calendriers de fermeture.

Seront étroitement associées à ce travail les personnes qui assurent le gardiennage des aires d'accueil ainsi qu'Adoma, délégataire pour la gestion des aires d'accueil de la communauté d'agglomération de Bourges et pour la commune de Saint Amand Montrond.

## **Axe 2 : Favoriser la sédentarisation des familles « gens du voyage »**

### 2a) Constat

- De nombreuses familles ont acquis des terrains dans des zones naturelles de plans locaux d'urbanisme (PLU) ou des zones à risques, couvertes par le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Elles n'ont accès ni à l'eau et à l'électricité et leur installation pose un réel danger ;

- Des demandes de logement formulées par les familles gens du voyage sont transmises régulièrement aux différentes commissions : commission recours logement (CRL) et commission droit opposable au logement (DALO); ces demandes nécessitent un examen particulier avec à l'appui des diagnostics fournis par l'ACEP et une étude spécifique avec l'ensemble des partenaires ;

- Certaines aires d'accueil sont occupées par des familles semi-sédentaires et provoquent ainsi une sur-occupation des sites. Il paraît donc indispensable d'envisager des solutions mieux adaptées à une vie sédentaire en vue de favoriser le suivi social, scolaire ou sanitaire.

Un groupe de travail s'est mis en place avec des élus et des représentants de bailleurs. Une première réunion a eu lieu le 9 juin 2009 pour définir la procédure à appliquer. Une étude est en cours de réalisation sur la commune de Venesmes qui permettra de déterminer les besoins des familles en vue de leur proposer des solutions d'échanges adaptés. A l'issue de celle-ci et après enquêtes réalisées auprès des familles gens du voyage des solutions adaptées devront être proposées.

### 2b) Objectifs

- Mieux cerner le processus de sédentarisation ;  
- Accompagner les gens du voyage dans la recherche de nouveaux modes d'habitation.

### 2c) Piste d'actions

- Poursuivre le travail en amont avec l'ACEP sur l'établissement de diagnostics pour les familles qui déposent un dossier de demande de logement ;

- Une fois l'étude sur la commune de Venesmes réalisée, appliquer la procédure à mettre en œuvre avec les communes qui rencontrent des difficultés similaires avec les familles qui nécessitent un suivi particulier (Bourges, Vierzon) ;

- Mettre en place une information des élus sur les droits et obligations vis-à-vis des gens du voyage tout en définissant les procédures les plus adéquates et les plus réactives à appliquer pour gérer au mieux les problèmes rencontrés.

## **B/SCOLARISATION**

## Composition du groupe de travail « scolarisation »

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Cher ou son représentant,  
L'inspecteur de l'Education nationale chargé de l'information et de l'orientation,  
L'inspecteur de l'Education nationale chargé du dossier scolarisation des enfants du voyage,  
Le chef de la division de l'organisation scolaire de l'inspection académique,  
Le chef de la division de la vie scolaire de l'inspection académique,  
Un représentant du centre académique pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés et des enfants du voyage (CASNAV),  
La conseillère technique de l'inspecteur d'académie chargée du service social en faveur des élèves (SSFE),  
Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant,  
Le directeur de la direction départementale des affaires sanitaires et sociale du Cher ou son représentant,  
Un représentant de la préfecture du Cher,  
Un représentant du conseil général du Cher,  
Deux maires ou leurs représentants,  
Deux représentants des communes de Bourges et de Vierzon dans le cadre du programme de réussite éducative (PRE),  
Deux représentants de l'association « Cher Tzigane »,  
Deux représentants de l'association « CASSIOPEE ».

### **AXE 1 : Coordonner les actions départementales liées à la scolarisation des enfants de la communauté des gens du voyage**

#### 1a) Constat

Un accompagnement plus prégnant des enseignants du département du Cher semble nécessaire, à l'instar des expériences menées dans l'académie d'Orléans-Tours.

Un séquençage des interventions des enseignants spécifiquement affectés à la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants des gens du voyage dans les écoles a des résultats bénéfiques sur les apprentissages scolaires.

Des actions locales sont menées par des structures associatives, des municipalités ou par des membres de l'Education nationale, sans qu'un projet commun n'émerge nécessairement.

La nécessité de la nomination d'un coordonnateur départemental pour la scolarisation des enfants des gens du voyage ressort de la circulaire ministérielle n° 2002-101 du 25 avril 2002 définissant les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants du voyage et de familles non sédentaires.

#### 1b) Objectif

**-Créer une cellule départementale de scolarisation des enfants des gens du voyage.** Son action sera concentrée sur 3 bassins (Bourges, Saint Amand Montrond, Vierzon) en lien, notamment, avec les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), les écoles, les associations, les municipalités.

#### 1c) Piste d'actions

Rechercher les moyens humains et matériels permettant de constituer cette cellule départementale de scolarisation des enfants des gens du voyage, composée de personnels de l'Education nationale (inspecteur de l'Education nationale,

coordonnateur départemental notamment), de membres d'association et de référents municipaux œuvrant à la scolarisation des enfants de cette communauté.

- Former les personnels devant intervenir auprès de cette population.
- Rechercher des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État.
- Mettre en place des indicateurs afin d'évaluer les actions retenues et les suivre

## **AXE 2 : Améliorer la prise en charge pédagogique des élèves issus de la communauté des gens du voyage.**

### 2a) Constat

Quelques chiffres au 21 avril 2009 :

*NB : Ces données statistiques recensées par l'inspection d'académie ne représentent pas l'ensemble de la population scolarisable. Il semble que des enfants en âge d'être scolarisés, entre 6 et 16 ans, ne reçoivent pas d'instruction ni à domicile, ni au sein d'établissements scolaires.*

- Établissements scolaires : 383 élèves.
  - 333 élèves en écoles maternelles et primaires.
    - Circonscription de Vierzon : 127 élèves.
    - Circonscription de Bourges Nord : 84 élèves.
    - Circonscription de Saint Amand Montrond : 73 élèves.
    - Circonscription de Bourges Cher Est : 20 élèves.
    - Circonscription de Bourges ASH : 16 élèves.
    - Circonscription de Bourges Gibjoncs : 13 élèves.
  - 49 élèves dans 9 collèges dont environ 20% en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), accueillant des élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables.
  - 1 élève en lycée en classe module d'accueil en lycée (MODAL), accueillant des jeunes en difficultés scolaires souhaitant trouver une solution d'orientation professionnelle.
- Centre national d'enseignement à distance (CNED) : 161 élèves.
  - 9 en classe primaires.
  - 152 élèves au collège dont 13% en SEGPA
    - 54% en classe de mise à niveau
    - 33% en cursus normal.

Les constats sont identiques à ceux effectués au point 1 a) concernant la nécessité d'un accompagnement plus prégnant et l'intérêt d'un séquençage.

### 2b) Objectifs

Mettre en place des actions spécifiques et adaptées à chaque public ;

### 2c) Pistes d'actions

- Repérer les élèves issus de la communauté des gens du voyage qui éprouvent des difficultés scolaires et mettre en place l'aide personnalisée dans les écoles pendant le temps scolaire en mobilisant les enseignants des écoles maternelles et primaires.

- Repérer les collégiens issus de la communauté des gens du voyage en difficulté scolaire et mettre en place un accompagnement éducatif dans les collèges pendant et hors temps scolaire.
- Recenser, en liaison avec les services de l'inspection académique, les élèves issus de la communauté des gens du voyage instruits à domicile afin de mettre en place un accompagnement éducatif pendant et hors temps scolaire. Une convention avec le centre national d'enseignement à distance (CNED) pourra être utilement recherchée.
- Rechercher les moyens pour amener une aide aux devoirs et un réinvestissement des acquis en dehors du temps scolaire sur les aires d'accueil et les terrains familiaux.
- Rechercher des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État.
- Intégrer une différenciation entre les gens du voyage itinérants et ceux en voie de sédentarisation ou sédentarisés portant à la fois sur les problématiques et les moyens d'y répondre.
- Mettre en place des indicateurs afin d'évaluer les actions retenues et les suivre.

### **AXE 3 : Améliorer le taux de scolarisation de ces élèves dans le secondaire**

#### **3a) Constat**

Peu de familles scolarisent leurs enfants au collège, préférant une scolarité par l'intermédiaire du CNED.

Une prise en charge spécifique au collège est nécessaire tout en favorisant l'appréhension de cet univers par ces élèves qui ont plus de difficultés pour s'intégrer dans le secondaire que d'autres élèves et en tenant compte des responsabilités du Conseil général en terme de sectorisation.

Le livret scolaire au primaire et au secondaire permet un suivi des acquis de l'élève à travers ses pérégrinations et influence considérablement une prise en charge individualisée en classe.

#### **3b) Objectif**

Créer un lien entre l'école primaire et le collège.

#### **3c) Piste d'actions**

- Utiliser le livret de suivi au primaire et au collège.
- Favoriser l'intégration dans les EPLE par une meilleure appréhension de la scolarité dans le secondaire.
- Instaurer des référents dans les collèges afin d'établir des liens entre le primaire et le secondaire.

Mettre en place des indicateurs afin d'évaluer les actions retenues et les suivre.

## **AXE 4 : Diminuer l'absentéisme de ces élèves par une scolarisation précoce**

### 4a) Constat

Le taux de scolarisation de ces enfants en maternelle est faible malgré des actions de sensibilisation et la prise de conscience de cette nécessité par quelques familles.

Il est constaté un retard scolaire important des élèves issus de la communauté des gens du voyage en cours préparatoire et un redoublement subséquent fréquent. Ce retard dans les apprentissages semble perdurer dans le primaire et le secondaire.

Un absentéisme scolaire est constaté.

Il a pu être constaté que le déplacement d'un employé communal sur l'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Saint Florent sur Cher une fois par semaine a des effets bénéfiques sur la scolarisation des enfants des gens du voyage de passage. Cette médiation dans un climat de confiance favorise une dédramatisation et une atténuation de la phobie scolaire.

### 4b) Objectif

- Sensibiliser les familles à la nécessité d'une scolarisation précoce en maternelle en faisant intervenir conjointement des personnels des associations, des municipalités, de l'éducation nationale et du conseil général, sur les aires d'accueil et les terrains privés, notamment.

### 4c) Piste d'actions

- Assurer un partenariat entre l'Education nationale, les associations et les municipalités et le conseil général pourrait amener les parents à prendre conscience de la nécessité d'une scolarisation dès la maternelle ;
- Montrer les lieux et l'environnement de l'école aux enfants ;
- Proposer des activités de sensibilisation aux nécessités d'une scolarisation précoce ;
- Rechercher la voie d'une meilleure desserte en transport collectif par voie routière de l'ensemble des aires d'accueil et des terrains privés, quel que soit le nombre d'élèves potentiels, afin d'inciter les parents à scolariser leurs enfants en facilitant l'accès aux établissements scolaires et lutter contre l'absentéisme.  
Le conseil général est compétent en matière de transport sur les territoires non couverts par un périmètre de transport urbain
- Mettre en place des indicateurs afin d'évaluer les actions retenues et les suivre.

**C/ACCES AUX SOINS ET  
AUX PRESTATIONS SOCIALES**

## **Composition du groupe de travail « Accès aux soins-Accès aux prestations sociales »**

Un représentant de l'ACEP  
Un représentant de l'association CASSIOPE  
Un représentant du CODES du Cher  
Un représentant de la CPAM du Cher  
Un représentant de l'ADOMA  
Deux représentants du Conseil Général (un représentant PMI et un représentant animation des territoires)  
Un représentant de la CAF  
Un représentant du pôle Santé de la DDASS  
Un ou deux représentants de la DDCSPP

### **AXE 1 : Mettre en place des actions santé /social touchant le plus grand nombre de personnes sur un territoire le plus large possible avec comme objectif final l'accès au droit commun**

#### 1a) Constat

Cette population sait s'adresser aux hôpitaux, aux structures médicalisées, au médecin en cas d'urgence immédiate. En revanche, d'importants progrès restent à accomplir dans le domaine de la prévention (vaccinations, hygiène, hygiène alimentaire). De même, le handicap, considéré souvent comme une fatalité, n'est pas traité en totalité (absence du traitement de la douleur chronique ou des moyens de soulager le handicap).

Des actions sont actuellement réalisées, mais sur une aire d'accueil ou sur quelques terrains privés seulement.

#### 1 b) Objectifs

- Elargir la réalisation des actions en créant un véritable réseau des acteurs susceptibles d'intervenir tant sur le domaine public que sur des terrains privés (CPAM, CAF, assistantes sociales, associations...);
- Former les intervenants du réseau.
- Renforcer l'accompagnement éducatif des familles

#### 1c) Pistes d'actions

- Formaliser le réseau (charte, règlement intérieur, fréquence des réunions ...) – composition du réseau – priorisation des actions, des territoires – suivi et évaluation sur la base d'indicateurs ;
- Identifier des référents en prenant appui sur Réseau+.
- Développer des actions en faveur de la parentalité

### **AXE 2 : Mettre en place des actions santé spécifiques pour l'ensemble de la population**

#### 2a) Constat

Des actions tout public sont menées par différents intervenants (Etat, assurance maladie, CAF, MSA ...) mais ne sont pas mises en place pour la population des gens du voyage.

## 2b) Objectif

- Réaliser des actions santé de droit commun sur les aires d'accueil ou sur des terrains privés auprès des gens du voyage, actions de droit commun vers lesquelles les gens du voyage ne vont pas lorsqu'elles sont proposées dans des lieux d'accueil du public.

## 2c) Pistes d'actions

- vaccinations,
- suivi femmes enceintes,
- hygiène bucco-dentaire ...

La CPAM vient de s'engager dans cette démarche à titre expérimental en lien avec l'ACEP. Ces actions devront être reconduites en lien avec la DDCSPP et le conseil général et proposées à l'ensemble des aires d'accueil et des terrains privés recensés.

## **AXE 3 : Mettre en place un protocole adapté en cas de maladie à déclaration obligatoire touchant cette population**

### 3a) Constat

La prise en charge de maladies contagieuses est plus compliquée pour cette population qui a vocation à se déplacer.

### 3- b) Objectif

- Formaliser la démarche de prise en charge sanitaire par un protocole adapté rédigé sous l'égide de la DDCSPP et de l'ARS en lien avec le secteur associatif et sanitaire.

## **D/INSERTION ECONOMIQUE**

## **Composition du groupe de travail « Insertion économique »**

un représentant du Conseil général  
un représentant de la préfecture du Cher  
un représentant de la Communauté de communes Fercher Pays Florentais (à vérifier)  
un représentant de la Ville de Vierzon  
un représentant de Pôle Emploi  
deux représentants du réseau d'accueil des jeunes (missions locales)  
un représentant de l'association ACEP (Cher Tsiganes)  
un représentant de l'association CASSIOPE  
un représentant de l'unité territoriale de la DIRRECTE.

Animé par un représentant de l'unité territoriale de la DIRRECTE, il se réunit au moins deux fois par an.

### **AXE 1 : Favoriser le rapprochement entre les structures œuvrant sur le champ insertion/emploi/création d'activité et le public gens du voyage**

#### 1a) Constat

Les gens du voyage vont peu vers les structures œuvrant sur le champ insertion/emploi/création d'activité, soit par appréhension, soit par absence d'information. Lorsqu'ils font la démarche, c'est souvent en dernier recours.

Ce public est encore relativement méconnu par les structures d'accueil, ce qui génère souvent un échec du 1<sup>er</sup> contact et par conséquent, de l'aide ou de l'accompagnement qui aurait pu être mis en place.

Le Conseil général a mis en œuvre une action financée sur les crédits d'insertion destinée aux gens du voyage allocataires du revenu de Solidarité Active et domiciliés à cher Tsigane :

- à la recherche d'un emploi ou d'une formation
- désirant créer ou être aidé dans le suivi de leur entreprise

Assurée par l'ACEP, elle a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle de gens du voyage. 142 allocataires ont bénéficiés de cet accompagnement en 2008.

#### 1b) Objectif

-Améliorer l'accès à l'accompagnement des gens du voyage vers l'insertion professionnelle.

#### 1c) Pistes d'action

-Sensibiliser les familles et les jeunes sur les aires d'accueil par une information sur les structures emploi/insertion susceptible de les aider et les accompagner localement.

##### *Moyens :*

- s'appuyer sur les deux associations ACEP et CASSIOPE comme relais (exemple : organisation d'une réunion associant les différents partenaires, les deux associations pour présenter le rôle et les pratiques de chacun, échanger de la documentation pour « outiller » les associations dans leur rôle d'information des gens du voyage).

- élaborer un document départemental (décliné par bassin d'emploi) qui recenserait les personnes ressources pour améliorer et faciliter l'insertion des gens du voyage. (Ex : un référent par structure lorsque c'est possible).
- Sensibiliser les conseillers sur les spécificités du public pour faciliter le lien afin d'améliorer la connaissance de la culture, du mode de vie des gens du voyage (qui on le sait, influe beaucoup sur leur fonctionnement), des modes d'approche à privilégier. Exemple : expérience menée par la ville de Vierzon (action de sensibilisation des acteurs sur un ou deux jours).

*Moyens :*

- organisation de rencontres avec témoignages de personnes sédentarisées qui seraient prêtes à expliquer la culture des voyageurs, apporter des conseils.

## **AXE 2 : Développer l'accès aux droits**

*Orientation qui peut être transversale aux différentes thématiques.*

### 2a) Constat

Les gens du voyage ont peu de connaissance sur le droit en général alors qu'ils peuvent être confrontés à des représentations négatives dans leur démarche d'insertion (discriminations).

### 2b) Objectif

- Améliorer l'information sur le droit (démarches juridiques) et lutter contre les discriminations envers les gens du voyage

### 2c) Pistes d'actions

- Créer un partenariat entre le CDAD du Cher (rôle sur le volet de l'information juridique mais aussi sur le champ de la lutte contre les discriminations) et les deux associations ACEP et CASSIOPE, qui joueraient un rôle de vecteur d'information.

1 Le CDAD est prêt à rencontrer les structures et voir de quelle façon diffuser l'information -y compris le renvoi vers les consultations du délégué départemental de la HALDE.

Le CDAD ne pourra pas apporter une solution immédiate mais peut aider, orienter, expliquer les démarches, délivrer des bons de consultation si le besoin de consulter un professionnel existe.

2 Sur le volet lutte contre les discriminations, deux pistes :

- former les deux associations au repérage de situations de discrimination (formations organisées)
- éventuellement les intégrer au groupe de structures habilitées à remplir la grille de détection des discriminations.

*Moyens :*

S'appuyer sur la mission du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher (CDAD).

### **AXE 3 : Favoriser l'évaluation et le développement des compétences des gens du voyage**

#### 3a) Constat

Les gens du voyage ont souvent des compétences, un savoir-faire parfois transmis de génération en génération, même sans qualification. Les structures insertion/emploi ont besoin de faire le point sur ces compétences pour assurer un accompagnement adapté.

Les gens du voyage restent souvent dans le même type de métier (foires et marchés, élagage, espaces verts...), il serait intéressant de leur offrir des opportunités de découverte d'autres pistes professionnelles.

#### 3b) Objectifs

- Améliorer l'évaluation des compétences et le suivi de l'insertion professionnelle.
- Développer de nouvelles compétences pour faciliter l'insertion.

#### 3c) Pistes d'actions

- Mobiliser les outils à disposition pour évaluer les compétences :

*Exemples d'outils de droit commun mobilisables :*

- Evaluation en milieu de travail (EMT)
- Plate forme de vocation (P.F.V.)
- Ateliers et chantiers d'insertion.

- Développer les compétences et les faire reconnaître.

*Moyens proposés :*

- 1 – favoriser l'intégration dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI)
- 2 – poursuivre les actions de lutte contre l'illettrisme.

### **AXE 4 : Développer et accompagner les immatriculations d'entreprise**

#### 4a) Constat

De nombreux gens du voyage choisissent d'exercer une ou plusieurs activités relevant du travail indépendant qui permettent de :

- créer leur propre emploi, de percevoir directement les revenus de leur travail,
- s'adapter à leur mode de vie (travailler en plein air et être libre de leurs mouvements, rester mobile).

Ils choisissent ainsi souvent des métiers manuels, qui ne nécessitent pas de gros moyens matériels. Les aspects sociaux (santé, scolarisation, stationnement) influencent fortement l'activité économique. Les activités restent encore assez souvent partiellement ou pas officialisées.

La création d'une activité indépendante nécessite de pouvoir faire face aux obligations administratives qu'elle implique. Or le fort taux d'analphabétisme des gens du voyage ne leur permet que rarement d'être autonomes dans leurs démarches.

Un accompagnement en terme d'information sur l'immatriculation d'entreprise et une formation pour acquérir les savoirs de base liés au suivi de leur activité est donc indispensable.

#### 4b) Objectifs

- Accompagner la création d'activité en vue de développer l'autonomie des gens du voyage

#### 4c) Pistes d'actions

- S'appuyer sur le nouveau statut d'auto entrepreneur pour développer les immatriculations (simplification des démarches et paiement des charges sociales proportionnellement au chiffre d'affaires réalisé, avec seuil maximum selon le type d'activité exercé) : action d'information sur les possibilités d'immatriculation, sur ce nouveau statut ;
- Former sur les besoins repérés : apprentissage du vocabulaire professionnel, lecture des documents reçus par les travailleurs indépendants, élaboration de devis, factures, classement des papiers professionnels.

BOURGES, le 26 octobre 2010

Le Président  
du Conseil général,



ALAIN RAFESTHAIN

Le Préfet,



Catherine DELMAS-COMOLLI